

PARTAGE D'EXPERIENCE

Service Départemental d'Incendie et de Secours 34

CONTEXTE OPERATIONNEL

N° – O20099485 – MTP – S206 HO – HDT - PSY

Le dimanche 29 novembre 2020 à 10h43 le CTA engage un VSAV pour « HDT/HO/PSY » à la demande du SAMU. Selon les informations figurant sur l'ordre de départ la victime âgée de 33 ans serait en rupture de traitement, suivie pour des antécédents psychiatriques et refuserait l'hospitalisation. Dans ce contexte le chef d'agrès interroge le CTA pour connaître le niveau d'agressivité de la personne. Le CTA fournit les infos de la requérante qui indique que la victime n'est pas agressive. La police et le SAMU attendent un bilan du VSAV.



Moyens engagés initialement : VSAV

Moyens engagés en renfort : CDG – VSAV

Autres services : Police nationale / BAC



Situation à l'arrivée des secours :

- SP attendus par la sœur qui présente un individu plutôt calme qui se trouve en compagnie de la mère dans l'appartement. Elle précise qu'il ne s'attaquera jamais aux SP
 - Arrivés au pas de porte de l'appartement, ils sont accueillis par la mère qui leur précise que la victime se trouve dans sa chambre située au fond d'un couloir dans l'axe de la porte
 - Le chef d'agrès pénètre dans l'appartement d'environ 1 à 2 mètres invité par la mère.
- Le conducteur et l'équipier restent au pas de la porte
- La police n'est pas encore présente sur les lieux

Dégradation de la situation :

- La victime sort de sa chambre et se dirige d'un pas décidé vers le chef d'agrès avec un couteau dans une main et un cutter dans l'autre
- Le chef d'agrès se réfugie dans le salon en empruntant la porte la plus proche
- La victime rentre dans le salon et assène un coup de couteau au chef d'agrès au niveau de la ceinture pelvienne
- Le conducteur saisit le chef d'agrès pour l'extraire du salon
- L'agresseur continue à lacérer le dos du chef d'agrès avec le cutter
- Les 3 SP se réfugient au N-1. Après s'être assuré de l'intégrité physique de l'équipage le CA ordonne le repli au VSAV d'où il passe un message et formule la demande de renfort de la police et N+1
- L'agresseur sera maîtrisé par la police qui subit à son tour une tentative d'agression au couteau. Il sera placé en garde à vue après accord CRRR 15 et évacué par la police

Créé le 01/02/2021	Service OPS
Validation Chef GAO - OPS	LCL G. VIRIGLIO – CDT JB. TREILHES
Validation DDSIS	CGAL E. FLORES

PEX 11

operation@sdis34.fr

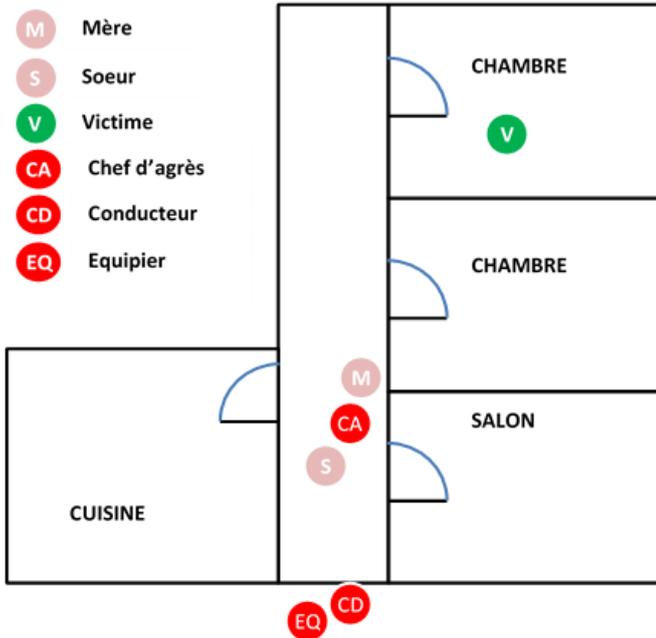
PARTAGE D'EXPERIENCE

Service Départemental d'Incendie et de Secours 34

ZOOM SUR L'INTERVENTION

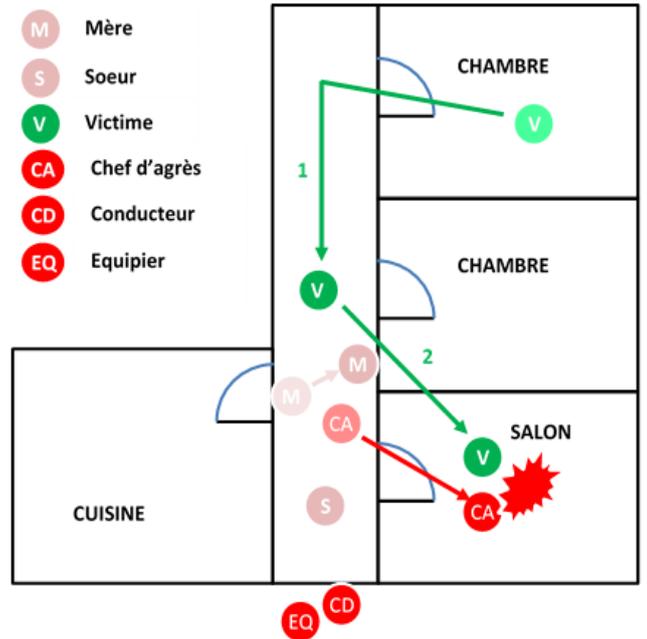
SITUATION INITIALE : ACCUEIL DU CA PAR LA MERE

- M Mère
- S Soeur
- V Victime
- CA Chef d'agrès
- CD Conducteur
- EQ Equipier

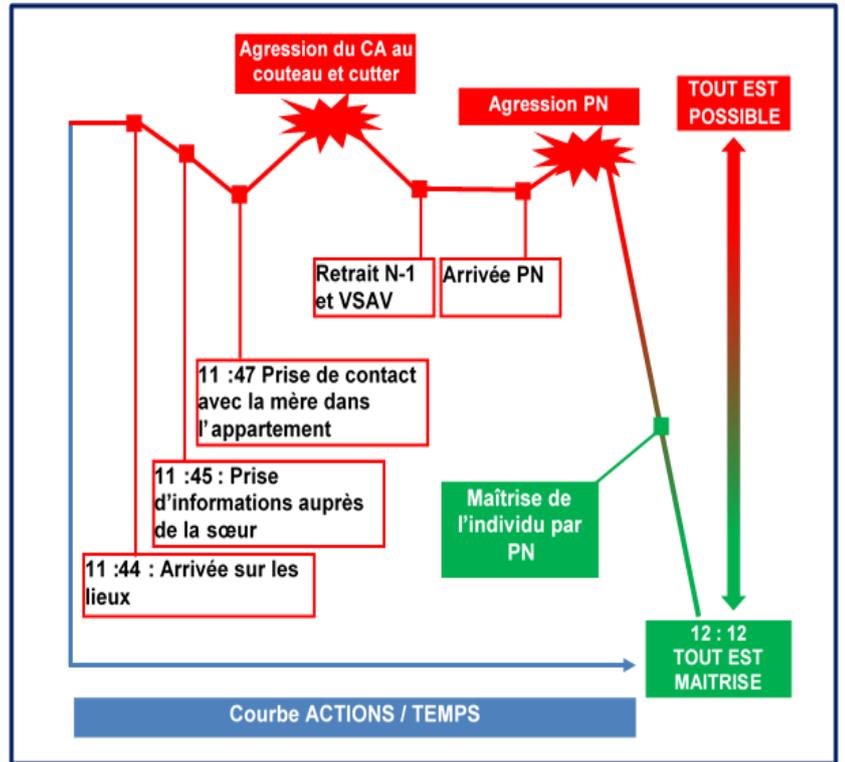


EVOLUTION DE LA SITUATION : MECANISME D'ATTAQUE

- M Mère
- S Soeur
- V Victime
- CA Chef d'agrès
- CD Conducteur
- EQ Equipier



ELEMENTS DE BILAN	NOMBRE
DCD	
UA	
UR	1
IMPLIQUES	2
SAUVETAGE / MISE EN SECURITE	
NOMBRE DE LANCES	
SP ENGAGES	4
AUTRE	



PARTAGE D'EXPERIENCE

Service Départemental d'Incendie et de Secours 34

ELEMENTS FAVORABLES

- Réactivité du chef d'agrès (capacité à parer le coup de couteau)
- Réactivité et sang-froid du conducteur et de l'équipier (extraction du CA)
- Réactivité de l'équipe (repli opérationnel, remontée d'info au CODIS et demande N+1)
- Arrivée de la police qui a pu prendre en charge l'agresseur

ELEMENTS PERFECTIBLES

- Mise en confiance de l'équipage par la famille (dissimulation du caractère violent, déni de la mère qui après l'agression continue à dire qu'il n'est pas violent)
- Manque d'information sur le degré de dangerosité de la victime
- Situation non prévisible pour le chef d'agrès
- Absence des forces de l'ordre et de moyen médical à l'arrivée du VSAV

ELEMENTS A RETENIR

- L'agression des SP est un risque qu'il faut désormais appréhender
- Etre vigilant dans la prise d'infos auprès des proches
- Identifier un itinéraire de replis et de mise en sécurité

N°	ELEMENTS SOUMIS A ANALYSE	GRAVITE (Cot. / 4)	FREQUENCE (Cot. / 4)	DETECTABILITE (Cot. / 3)	VALEUR (Σ)	INTERPRETATION
1	Agression au couteau du CA	4	4	3	48	CRITIQUE

Tableau d'analyse de la criticité « AMDEC » :

Actions correctives immédiates :

Modification et redéfinition des codes sinistres relatifs aux détresses psychologiques et soins sous contrainte avec réaffirmation des trains de départ associés (NOPS 2021/02).

Actions correctives réfléchies :

- Acculturer le personnel au risque d'agression
- Développer les actions de formations (SDI) aux unités opérationnelles et CDAU
- Renforcer les relations interservices et les problématiques rencontrées dans la mise en œuvre de la NDS précitée
- Protéger les personnels par l'équipement des sacs PS de poignées permettant de positionner le sac en bouclier pare-lame (formation SDI) et par l'acquisition d'EPI pare-lame en phase de test
- Demande d'intégration du SDIS 34 dans le groupe technique national « caméra individuelle » piloté par la DGSCGC

PARTAGE D'EXPERIENCE

Service Départemental d'Incendie et de Secours 34

PEX-PARTAGE D'EXPERIENCE

ACCULTURER

FORMER

PARTAGER

PROTEGER



BARRIERE DE PREVENTION



BARRIERE D'ATTENUATION



BARRIERE DE PROTECTION



- Acculturer le personnel au risque d'agression des SP
- Former les personnels

- Définir les règles d'engagement
- Resserrer les liens entre les services concourants
- RETEX interservices

- Equipement des sacs PS de poignées latérales pour l'utiliser en bouclier pare-lame
- Test d'EPI pare-lame
- Caméra individuelle